

POLITIQUE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ, D'ENVIRONNEMENT ET DE QUALITÉ (SHEQ)



Date de l'événement : 21/07/2025 | REV 01



INDEX

1. SHEQ ENGAGEMENTS COMMUNS 4

2. ENGAGEMENTS QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES..... 8

3. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE..... 10

4. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX..... 11

Revision	Date	Révision du motif	Préparé par	Vérification	Approuvé
01	21/07/2025	Mise à jour sur la base des exigences des directives de durabilité, des parties prenantes stratégiques et des meilleures pratiques	José da Silva Almeida	Top Management Committee	Board of Directors Mota-Engil

Cette case de révision doit être remplie dans chaque révision de ce document.

ME-SGPS-IS-FTP-169-REV1

La présente Politique a **pour but de favoriser l'intégration du Système de Gestion de Mota-Engil**, la prévention et la réduction des incidents, le bien-être des employés, la protection de l'environnement et l'excellence des services et des projets, en s'appuyant sur les principes suivants :

- Applicable à toutes les unités commerciales, entreprises et contrats et à leurs chaînes de valeur ;
- Intégration des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité, de l'environnement et de la qualité (QEQ) ;
- Alignement sur la raison d'être, les valeurs et le plan stratégique du Groupe Mota-Engil ;
- Réponse aux exigences :
 - Exigences légales applicables ;
 - Normes et réglementations : ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et CSRD
 - Contrats applicables ;
 - Externe (*par exemple, les normes de performance de l'IFC en matière de durabilité environnementale et sociale et les directives de l'IFC en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS)*).
- Action dans le domaine de la durabilité ;
- Efficacité de l'organisation.

Cette politique est composée **de lettres d'engagement communes et dédiées à chacun des domaines**, Sécurité, Santé, Environnement et Qualité (QEQ) afin d'orienter et de renforcer l'action.

Chacune des **lignes directrices doit être mise en œuvre directement** ou, si des spécifications **sont nécessaires, des procédures ou des instructions pour sa mise en œuvre doivent être élaborées**.

Des mécanismes devraient être créés **pour lier la rémunération variable de la direction et des employés**, en cas de non-respect des dispositions de la présente politique SHEQ.

Les **définitions de cette politique** se trouvent dans [IT MEans \(lien\)](#) et sont en *italique*.

1. SHEQ ENGAGEMENTS COMMUNS

- 1.1. **METTRE EN ŒUVRE ET NORMALISER LE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ**, SUR LA BASE DE L'OBJECTIF DU GROUPE ET DU PLAN STRATÉGIQUE CORRESPONDANT. Le plan stratégique doit prendre en compte les **RISQUES, OPPORTUNITÉS ET IMPACTS ET LES SUJETS MATÉRIELS RESPECTIFS** identifiés dans la double matérialité et l'implication des parties prenantes ;
- 1.2. **IDENTIFIER LES CHAÎNES DE VALEUR** par secteurs d'activité de Mota-Engil, y compris les **PARTIES PRENANTES respectives, ET AMÉLIORER :**
 - 1.2.1. **IDENTIFICATION DES GROUPES VULNÉRABLES** potentiellement touchés par les activités de l'entreprise, y compris les communautés en situation de vulnérabilité sociale ou économique, les travailleurs dans des conditions inadéquates ou les populations à risque en raison du changement climatique, afin de développer des actions spécifiques qui garantissent leur accès équitable aux opportunités, la protection contre les impacts négatifs et la participation effective aux processus de prise de décision ; conformément aux exigences légales, aux normes internationales et aux principes de non-discrimination, d'inclusion et de recours proportionné ;
 - 1.2.2. **CONSULTATION ET PARTICIPATION ACTIVE ET SYSTÉMATIQUE** des différents intervenants afin d'identifier leurs besoins et attentes et d'amplifier l'action ;
 - 1.2.3. **L'IDENTIFICATION DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS**, sur la base de la méthodologie de la double matérialité, avec un accent particulier sur le changement climatique, afin d'identifier les sujets matériels et de les intégrer dans la stratégie du groupe mota-engil, sa gestion et ses plans d'action ;
 - 1.2.4. **DES RELATIONS FONDÉES SUR LA CONFIANCE, LA TRANSPARENCE ET LE RESPECT MUTUEL**, conformément au code d'éthique et de conduite des affaires et chaque fois que nécessaire, des mesures correctives équitables et proportionnées doivent être mises en œuvre ;
 - 1.2.5. **LA DÉFINITION ET LA COMMUNICATION DES EXIGENCES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**, y compris les processus, les produits, les services, les compétences requises et le contrôle des performances. la communication peut se faire par le biais de documents, tels que des contrats et des spécifications. la mise à jour périodique des spécifications et la documentation des interactions sont essentielles pour démontrer la conformité aux exigences ;
 - 1.2.6. **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES FOURNISSEURS ET DES SOUS-TRAITANTS**, en s'assurant que 1) ils respectent le système de gestion de mota-engil, 2) ils analysent leurs impacts, risques et opportunités, 3) ils signalent les écarts, 4) ils mettent en œuvre des actions de traitement (atténuation et prévention), 5) ils promeuvent et mettent en œuvre des systèmes de contrôle d'exploitation, d'inspection et d'évaluation de la conformité ;

- 1.2.7. LA **GARANTIE DE LA SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES**, avec une attention particulière portée au client, à travers le suivi systématique de leur satisfaction afin d'améliorer les processus, les produits et les services, ainsi que de répondre efficacement aux réclamations.
- 1.3. Définir et communiquer **des OBJECTIFS, DES BUTS ET DES INDICATEURS**, EN METTANT L'ACCENT SUR LES « **INDICATEURS AVANCÉS** » axés sur la **SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS, LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, LA QUALITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES** et l'**EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE MANAGEMENT** et :
- 1.3.1. Être aligné avec le **PLAN STRATÉGIQUE DU GROUPE** et ses priorités.
- 1.3.2. ÊTRE **COMMUNIQUÉ À TOUS LES TRAVAILLEURS ET À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**
- 1.3.3. Avoir **des ACTIONS ASSOCIÉES** afin d'atteindre les objectifs respectifs ;
- 1.3.4. Assurer **un SUIVI CONTINU DE LA PERFORMANCE** lors des réunions de gestion et d'exploitation des niveaux respectifs, en favorisant les actions d'amélioration continue ;
- 1.4. LE **SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ DU GROUPE MOTA-ENGIL** doit être structuré **PAR DES PROCESSUS STRATÉGIQUES, DE SOUTIEN ET OPÉRATIONNELS**, avec la définition des propriétaires de processus respectifs tant au niveau du groupe mota-engil qu'au niveau des unités commerciales et des sociétés respectives ;
- 1.5. S'assurer que le **TOP MANAGEMENT, LES RESPONSABLES DE PROCESSUS ET TOUS LES POSTES DE DIRECTION, montrent l'EXEMPLE**, en participant activement à la définition et à la mise en œuvre des actions, favorisant ainsi une culture SHEQ basée sur les **BONNES PRATIQUES ET L'AMÉLIORATION CONTINUE** ;
- 1.6. LE **SECTEUR SHEQ DOIT RENDRE COMPTE DIRECTEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**, À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION, AFIN DE GARANTIR L'IMPARTIALITÉ ET L'INDÉPENDANCE D'ACTION. L' **ÉQUIPE SHEQ DOIT ÊTRE DIMENSIONNÉE** afin d'assurer la mise en œuvre efficace du système de gestion intégré, basé sur les meilleures pratiques internationales ;
- 1.7. Les **PROCESSUS STRATÉGIQUES DOIVENT DÉFINIR DES LIGNES DIRECTRICES TRANSVERSALES À TOUS LES DOMAINES D'ACTIVITÉ, SOCIÉTÉS ET CONTRATS RESPECTIFS** sur la base de politiques, de procédures et d'instructions, qui doivent être ajustées et complétées par les unités commerciales, les sociétés respectives et les contrats en fonction du contexte local (à savoir les exigences légales, contractuelles ou réglementaires)
- 1.8. Définir, mettre en œuvre et renforcer la sensibilisation aux « **RÈGLES D 'OR** », qui visent à garantir les **CONDITIONS MINIMALES DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ, D'ENVIRONNEMENT ET DE QUALITÉ** pour tous les travailleurs (internes et externes), la chaîne d'approvisionnement et tous ceux qui sont sous son contrôle ;
- 1.9. **S'ASSURER QUE LA GESTION ET L'EXPLOITATION SONT FONDÉES SUR UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS, DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS (IRO)**, associée à des sujets importants, aux dangers et au changement climatique et alignée sur les entités internes et externes. Cette évaluation doit être réalisée 1) dans les processus considérés comme stratégiques par le Groupe, 2) dans toutes les unités commerciales du Groupe et des sociétés respectives, 3) dans les contrats afin **de DÉFINIR DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET**

D'ATTÉNUATION, MESURER LEUR IMPACT et contribuer à l'**AMÉLIORATION CONTINUE**, tout au long de la chaîne de valeur et de ses *parties prenantes stratégiques* ;

- 1.10. Définir, à un niveau opérationnel sur la base des risques, des opportunités et des impacts, **DES MÉTHODOLOGIES INTÉGRÉES DANS LES PROCESSUS STRATÉGIQUES DU GROUPE, À TRAVERS DES PLANS, DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES, DES INSTRUCTIONS DE TRAVAIL ET DES PLANS D'INSPECTION ET/OU DE TEST** adaptés aux spécificités des unités commerciales, des sociétés et des contrats, afin de 1) assurer le respect des exigences internes et externes ; 2) optimiser l'efficacité et la qualité des produits/services ; 3) l'efficacité des activités de sécurité, de santé et de bien-être des travailleurs et 4) la protection de la planète ;
- 1.11. **COMMUNIQUER LES POLITIQUES ET AUTRES DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME STRATÉGIQUES POUR LE GROUPE MOTA-ENGIL**, en interne à tous les employés et en externe à la chaîne d'approvisionnement et aux autres *parties prenantes*, par des moyens de communication efficaces et proactifs ;
- 1.12. **SURVEILLER ET MESURER LES PERFORMANCES**, en s'assurant que les méthodes choisies aboutissent à des données valides et conformes aux exigences, en mettant l'accent sur l'évaluation de la conformité légale ;
- 1.13. Mettre en œuvre **un PROGRAMME INTÉGRÉ D'AUDIT INTERNE (due diligence SHEQ)** aux différents niveaux de l'Organisation, à savoir le Corporate, les Sociétés et les Contrats et la Chaîne d'Approvisionnement, en considérant également les fusions et acquisitions, afin de promouvoir la vérification du système de gestion de Mota-Engil ;
- 1.13.1. Assurer l'existence d'un **POOL D' AUDITEURS INTERNES**, doté des compétences nécessaires, représentant les Processus Stratégiques, les différentes unités d'affaires et les zones géographiques afin de promouvoir le partage des connaissances entre les auditeurs et les entités auditées et l'augmentation de l'efficacité du système intégré du Groupe ;
- 1.14. **METTRE EN PLACE DES COMITÉS SHEQ AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ORGANISATION**, à savoir l'entreprise, les unités commerciales, les entreprises et les contrats, qui sont dirigés par la direction du niveau respectif et consignés dans des procès-verbaux, afin de 1) augmenter l'efficacité du processus sheq, 2) assurer la consultation, la participation et l'implication de tous les travailleurs et communautés (le cas échéant) 3) promouvoir l'amélioration ;
- 1.15. **UNIFORMISER LES CONCEPTS DE BASE, LES MÉTHODOLOGIES DE COLLECTE ET DE REPORTING**, associés à la sécurité et à la santé, à l'environnement et à la qualité dans toutes les business units du groupe, en tenant compte des spécificités du contexte local :
- 1.15.1. **LE REPORTING DES PROCESSUS STRATÉGIQUES ET DE SUPPORT RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES DE PROCESSUS RESPECTIFS** ;
- 1.15.2. Dans le cas **du RAPPORT DE PERFORMANCE**, il doit être **VALIDÉ PAR LA DIRECTION RESPECTIVE** des processus stratégiques de l'entreprise, des contrats, des sociétés et des unités commerciales, respectivement, visant un flux d'informations uniforme, opportun, rigoureux, traçable et transparent ;

- 1.16. Définir clairement les **RESPONSABILITÉS ET LES COMPÉTENCES DE CHAQUE FONCTION DANS LES PROCESSUS RESPECTIFS**, à travers la description de poste et en cohérence avec le système de gestion intégré. S'assurer des **COMPÉTENCES PRÉALABLEMENT DÉFINIES DANS LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT**. S'assurer que **COMMUNICATION DES FONCTIONS AUX EMPLOYÉS ET QU'ILS LES COMPRENNENT**. Promouvoir continuellement la **RESPONSABILISATION ET L'APPRÉCIATION** des employés, en alignement avec les objectifs stratégiques de l'organisation. Les employés de SHEQ doivent posséder les **COMPÉTENCES TECHNIQUES NÉCESSAIRES AFIN D'EXERCER LEURS FONCTIONS** avec rigueur et efficacité.
- 1.17. Promouvoir la **DIFFUSION DES CONNAISSANCES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES** aux travailleurs et à la chaîne d'approvisionnement et aux tiers (le cas échéant), par le biais d'une **PLANIFICATION DE FORMATION ORGANISÉE** et de **CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET DE SENSIBILISATION DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DES PROCESSUS** (inclure le public cible, les thèmes obligatoires, les responsabilités de formation et le calendrier de mise en œuvre). Le secteur Corporate, les Business Units et les entreprises doivent **RENFORCER LA STANDARDISATION DES CONTENUS DE FORMATION** afin de renforcer la culture Mota-Engil. Toutes les **FORMATIONS DOIVENT ÊTRE ENREGISTRÉES** dans *Success Factors* ou dans d'autres systèmes d'inscription applicables. L'**EFFICACITÉ DE LA FORMATION** doit être évaluée. Il convient également de noter que lors de la planification de la formation, vous devez :
- 1.17.1. Assurer la réalisation obligatoire de l' **INITIATION SHEQ**, à tous les employés internes et externes (y compris les sous-traitants, les prestataires de services, les visiteurs, entre autres), indépendamment de la formation promue par le client, en assurant l'identification et l'atténuation de tous les risques associés à l'opération, conformément aux normes et exigences applicables. Cette initiation renforce l'engagement en faveur de la Sécurité, de la Santé, de l'Environnement et de la Qualité, en promouvant une culture de prévention et d'amélioration continue.
- 1.17.2. En complément de la formation locale, mettre en œuvre le **TOOL BOX TALK, donné quotidiennement avant le début du travail**, par le Manager ou le superviseur opérationnel, dans toutes les opérations, afin d'identifier et de communiquer les risques des activités/tâches opérationnelles et les mesures d'atténuation respectives et de partager les leçons apprises
- 1.17.3. **SHEQ MOMENTS**, qui se tiendront lors des réunions de direction et d'exploitation, ou d'autres événements internes et externes, dûment enregistrés, avec un accent particulier sur la sécurité, afin de renforcer la sensibilisation aux sujets SHEQ, y compris les leçons apprises et les bonnes pratiques.
- 1.18. **PRÉSERVER, CENTRALISER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES INFORMATIONS DOCUMENTÉES** et des rapports correspondants, dans tous les processus ;
- 1.19. **FAVORISER LA DIGITALISATION DES PROCESSUS AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ORGANISATION**, y compris le reporting, l'utilisation des technologies et de l'intelligence artificielle, afin de 1) augmenter l'efficacité, 2)

assurer l'exactitude, 3) la traçabilité et 4) la validation formelle de la gestion, 5) réduire la bureaucratie, et 6) faciliter la prise de décision ;

1.20. Assurer l'**ENREGISTREMENT ET LE TRAITEMENT DES CAUSES DE TOUTES LES NON-CONFORMITÉS et OPPORTUNITÉS D'AMÉLIORATION** détectées en interne et en externe dans les différents processus qui composent le système de gestion ;

1.21. Mettre en œuvre et numériser la **PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT ET D'ENQUÊTE DES INCIDENTS**, afin de 1) assurer l'enregistrement et le signalement des incidents, 2) normaliser la méthode d'enquête sur la base de méthodes internationalement reconnues, 3) identifier l'existence d'une négligence, 4) définir des mesures d'atténuation et 5) rendre compte en interne et en externe. Un **COMITÉ D'ENQUÊTE MULTIDISCIPLINAIRE devrait également être défini**, en fonction du niveau de gravité de l'incident afin d'assurer une enquête neutre et appropriée afin de **COMMUNIQUER ET D'IMPLIQUER LA DIRECTION DANS LES LEÇONS APPRISSES** ;

1.22. Mettre en œuvre la **PROCÉDURE D'URGENCE SÉCURITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT**, en collaboration avec les différents départements, sur la base de scénarios, afin de préparer des actions de soutien et d'atténuation pour les scénarios d'urgence respectifs. **DES EXERCICES PÉRIODIQUES DEVRAIENT ÉGALEMENT ÊTRE ENCOURAGÉS** pour les différents scénarios ;

1.23. **PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PROCESSUS**, sur la base de rapports, d'audits internes, d'auto-évaluation, d'inspections, de bonnes pratiques, d'exigences ESG, *d'analyse comparative*, d'innovation et d'adoption de technologies et de leçons apprises, en veillant à ce que le système ne soit pas soutenu uniquement par des exigences contractuelles ;

1.24. Mettre en place des mécanismes de **RECONNAISSANCE DES COMPORTEMENTS ET DE BONNES PERFORMANCES ET ENGAGEMENT** et assurer la **RESPONSABILISATION EN CAS DE NON-CONFORMITÉ**, EN mettant l'accent sur les règles d'or ;

1.25. **PROMOUVOIR LES REVUES DE DIRECTION**, menées par la direction, pour s'assurer que les systèmes restent efficaces, alignés sur les objectifs stratégiques et conformes aux normes. Les décisions et les actions qui en découleront seront documentées et des améliorations continues seront mises en œuvre.

1.26. **PLANIFIER LE CHANGEMENT**, évaluer les risques et opportunités respectifs, s'assurer qu'il est aligné avec la stratégie et les objectifs du Groupe et tenir les informations documentées ;

1.27. Assurer les **CERTIFICATIONS DU SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ, dans les domaines considérés comme stratégiques**, par la validation d'une entité externe, internationalement reconnue ;

2. ENGAGEMENTS QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES

2.1. **DÉTERMINER SOIGNEUSEMENT LES EXIGENCES DES PRODUITS ET SERVICES** – y compris les modifications pertinentes – et **S'ASSURER DE LEUR FAISABILITÉ AVANT DE S'ENGAGER, EN VEILLANT AINSI AU PLEIN RESPECT**

DES EXIGENCES DES CLIENTS ET DES AUTRES PARTIES PRENANTES. Promouvoir la **SATISFACTION CONTINUE PAR UNE COMMUNICATION CLAIRE ET UNE ÉVALUATION RIGOUREUSE DE TOUS LES CHANGEMENTS**, afin de répondre pleinement aux besoins et attentes établis ;

- 2.2. **CONTRÔLER LES ENTRÉES ET LES SORTIES DE LA CONCEPTION**, EN ASSURANT 1) L'ÉVALUATION DES EXIGENCES EN MATIÈRE D'ENTRÉES, 2) le contrôle des révisions, 3) les approbations et 4) l'exactitude et la pertinence des données et des informations, 5) la vérification des résultats de la conception en assurant la conformité aux spécifications et aux attentes du client et 6) l'information documentée ; (le cas échéant)
- 2.3. Assurer une **PLANIFICATION SYSTÉMATIQUE DE LA QUALITÉ, DE LA CONCEPTION À LA LIVRAISON**, assurant le contrôle et la traçabilité des processus, des ressources et des critères d'acceptation, promouvoir la conformité et minimiser les variations selon les exigences définies ;
- 2.4. Le cas échéant, mettre en œuvre au niveau opérationnel et communiquer le **PLAN DE GESTION DE LA QUALITÉ DU GROUPE MOTA-ENGIL**, DÛMENT ADAPTÉ AU CONTEXTE DE CHAQUE UNITÉ COMMERCIALE DANS TOUS LES CONTRATS, EN ASSURANT SON APPLICATION COHÉRENTE ET EFFICACE, AINSI QU'EN ASSURANT UNE communication claire, transparente et continue avec les clients et les autres parties prenantes ;
- 2.5. S'assurer que toutes les **activités de PRODUCTION (Exploitation) ET LA FOURNITURE DE SERVICES DOIVENT SE DÉROULER DANS DES ENVIRONNEMENTS CONTRÔLÉS, AVEC UN CONTRÔLE EFFICACE DES PROCESSUS, DES RESSOURCES ET DES CRITÈRES D'ACCEPTATION** ;
- 2.6. S'assurer que les résultats obtenus sont réalisables et que les équipements utilisés pour les obtenir sont correctement contrôlés par **des PROCÉDURES DE SURVEILLANCE ET DE MESURE DES RÉSULTATS** ;
- 2.7. **Etablir et exécuter des activités de SURVEILLANCE, D'INSPECTION « IN SITU » ET D'ESSAIS AUX POINTS CRITIQUES DES PROCESSUS, PRODUITS ET SERVICES**, AFIN DE VÉRIFIER LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES ÉTABLIES. Ces activités seront réalisées par la direction, l'équipe SHEQ et tous les employés ayant des fonctions pertinentes, **VISANT LA PRÉVENTION DES NON-CONFORMITÉS, DES DÉFAILLANCES DE PROCESSUS ET DES INCIDENTS CRITIQUES DE QUALITÉ** ;
- 2.8. **S'ASSURER QUE TOUS LES PRODUITS ET SERVICES RÉPONDENT AUX CRITÈRES D'ACCEPTATION ÉTABLIS AVANT LEUR LIVRAISON AU CLIENT (processus de sortie)**, en assurant le respect des exigences applicables, en assurant la traçabilité et en conservant les preuves documentées appropriées de vérification et d'autorisation de mainlevée ;
- 2.9. **IDENTIFIER, CONTRÔLER ET TRAITER TOUS LES PRODUITS NON CONFORMES** afin d'éviter leur utilisation abusive ou leur livraison, en assurant la traçabilité des actions prises, y compris les autorisations et les dérogations, en fonction de la gravité et des risques encourus ;
- 2.10. **IDENTIFIER, PROTÉGER ET SAUVEGARDER LA PROPRIÉTÉ DES CLIENTS ET DES FOURNISSEURS EXTERNES LORSQU'ILS SONT SOUS LEUR CONTRÔLE OU UTILISÉS**, en veillant à leur bonne utilisation et en signalant les cas de perte, de dommage ou d'inadéquation ;

- 2.11. ASSURER LA PRODUCTION ET LA FOURNITURE DE PRODUITS ET SERVICES DANS DES CONDITIONS PLANIFIÉES ET CONTRÔLÉES**, en assurant le respect des exigences spécifiées, y compris les activités post-livraison ;
- 2.12. PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DES PRODUITS ET SERVICES À TOUTES LES ÉTAPES**, en assurant la conformité aux exigences applicables et en prévenant leur détérioration, perte, égarement, contamination ou obsolescence, sur la base de dispositions planifiées étayées par des informations documentées.
- 2.13. ANALYSER, PLANIFIER ET METTRE EN ŒUVRE, LE CAS ÉCHÉANT, LES ACTIVITÉS POST-LIVRAISON**, en veillant au respect des exigences légales et contractuelles et des besoins des clients, ainsi qu'à la prévention des conséquences imprévues associées aux produits et services.

3. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

- 3.1.** Promouvoir une **CULTURE DE LA SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE**, basée sur le système de gestion intégré et le **COMPORTEMENT**, en renforçant une **attitude proactive pour prévenir les situations dangereuses, les actes dangereux, les maladies professionnelles** (physiques et mentales) et **l'atténuation des risques** avec **l'IMPLICATION DES CHÂÎNES DE VALEUR ET DES COMMUNAUTÉS RESPECTIVES**, Y COMPRIS LES FOURNISSEURS, LES PRESTATAIRES DE SERVICES ET LES SOUS-TRAITANTS ;
- 3.2.** Promouvoir le **LEADERSHIP ACTIF**, avec un accent particulier sur le **TOP ET LE MANAGEMENT OPÉRATIONNEL** - *Leadership Visible Ressenti (VFL)* dans la participation à des actions de prévention, de sensibilisation et de supervision des aspects de sécurité et de santé physique et mentale ;
- 3.3.** Promouvoir les **MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION DES RISQUES, LES RISQUES** (y compris les risques psychosociaux et chimiques) **ET LES OPPORTUNITÉS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE** (physique et mental) **POUR TOUTES LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES**, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS NON COURANTES, AVEC **UNE COMMUNICATION PRÉALABLE AUX ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES DES DANGERS** et des **MESURES D'ATTÉNUATION RESPECTIVES**, avant le début des travaux ;
- 3.4.** S'assurer que les **PROPRIÉTAIRES DE TOUS LES PROCESSUS DU SYSTÈME DE GESTION** sont responsables et identifient les **DANGERS ET LES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ ASSOCIÉS À LEURS ACTIVITÉS**, et **PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION**, renforçant la culture de sécurité dans tous les domaines d'activité du Groupe Mota-Engil ;
- 3.5.** Mettre en œuvre des **PERMIS DE TRAVAIL** associés à des **ACTIVITÉS À HAUT RISQUE** ;
- 3.6.** Promouvoir la **MISE EN ŒUVRE DE TECHNOLOGIES DE PRÉVENTION TANT DANS LES ÉQUIPEMENTS QUE DANS LES ACTIVITÉS** afin d'atténuer le risque à la source ;
- 3.7.** Assurer la **DÉFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE** afin d'atténuer les risques des activités et s'assurer que tous les travailleurs (internes et externes) en sont équipés ;

- 3.8. Assurer la normalisation et la mise en œuvre des **EXAMENS MÉDICAUX D'ADMISSION, PÉRIODIQUES, OCCASIONNELS ET DE LICENCIEMENT** dans le but intuitif de s'assurer que l'employé est apte à exercer les activités, sur la base des risques respectifs associés à chaque activité dans le domaine d'activité respectif, même si la loi ne l'exige pas, favorisant ainsi le suivi conséquent de leur santé (physique et mentale) ;
- 3.9. Améliorer la **SANTÉ MENTALE et PHYSIQUE** en se basant sur 1) l'augmentation de l'alphabétisation, 2) l'évaluation des risques (y compris psychosociaux), 3) le **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE INTERNE POUR LES TRAVAILLEURS**, et 4) les actions de bien-être ;
- 3.10. Promouvoir la **SUPERVISION ACTIVE DE LA SÉCURITÉ « IN SITU »** menée par les **EQUIPES DE DIRECTION OPERATIONNELLE** et les **EQUIPES SHEQ** et avec la **PARTICIPATION DE TOUS LES COLLABORATEURS** (internes et externes).
- 3.11. **IDENTIFIER ET ENREGISTRER LES SITUATIONS DANGEREUSES, LES ACTES DANGEREUX ET LES INCIDENTS** (y compris les *accidents évités de justesse*), afin d'identifier les **CAUSES** et les **TENDANCES** respectives, et de définir les **MESURES D'ATTÉNUATION** respectives

4. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- 4.1. **IDENTIFIER LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES et RENFORCER LEUR ALIGNEMENT**, sur la base des exigences de la **taxonomie de l'UE**, sur la base d'informations internes et de la chaîne de valeur ;
- 4.2. **DÉTERMINER LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX**, Y COMPRIS LES ASPECTS SIGNIFICATIFS, LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX NÉGATIFS (risques) et les **IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX BÉNÉFIQUES** (opportunités), en tenant compte de la perspective du cycle de vie, dans toutes les unités commerciales du Groupe et leurs sociétés respectives, afin de **DÉFINIR DES ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION, MESURER LEUR IMPACT** et contribuer à l'amélioration continue ;
- 4.3. Le cas échéant, promouvoir l'existence d'**ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL**, préparées par des entités certifiées, dans les projets/contrats afin d'identifier les aspects environnementaux et les impacts respectifs afin de définir des actions d'atténuation ;
- 4.4. **DÉFINIR ET PLANIFIER LES RESSOURCES**, notamment les équipements, les produits et les services, en tenant compte des impacts qu'ils engendrent au cours de leur cycle de vie ;
- 4.5. **RENFORCER L'INCLUSION DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES dans la CONCEPTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS ET SERVICES** à chaque étape de leur **CYCLE DE VIE** ;
- 4.6. **INCLURE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX** dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs et sous-traitants et **DÉTERMINER ET COMMUNIQUER CLAIREMENT** aux fournisseurs et sous-traitants les **EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES** du Groupe Mota-Engil ;

- 4.7. **PROMOUVOIR DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE VALEUR**, EN METTANT L'ACCENT SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT, ET S'ASSURER QU'ELLE AGIT CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES INTERNES DU GROUPE Mota-Engil et à toutes les autres qui sont applicables ;
- 4.8. Le cas échéant, mettre en œuvre et communiquer le **Plan de Gestion Environnementale du Groupe MOTA-ENGIL**, y compris le Plan de Gestion des Déchets, dûment adapté au contexte de chaque Unité Commerciale dans tous les contrats, **EN ASSURANT SON APPLICATION COHÉRENTE ET EFFICACE, ainsi qu'ASSURANT UNE COMMUNICATION CLAIRE, TRANSPARENTE** et continue avec les clients et autres parties prenantes ;
- 4.9. **PROMOUVOIR UNE SUPERVISION ACTIVE IN SITU DE L'ENVIRONNEMENT**, promue par la direction locale, la direction/supervision de l'opération, l'équipe sheq et tous les éléments ayant des fonctions concernées, afin de prévenir et d'atténuer les impacts environnementaux associés aux activités, dans les opérations, tout au long de la chaîne de valeur et dans la communauté, y compris les fournisseurs et les sous-traitants, et définir des actions d'atténuation et de prévention, agir dans la prévention des incidents environnementaux ;
- 4.10. **PRÉVENIR, ATTÉNUER ET COMPENSER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX NÉGATIFS résultant de SITUATIONS D'URGENCE et SE PRÉPARER** à agir, si nécessaire, en effectuant des exercices, des formations, des tests périodiques des procédures d'intervention, en vue d'une amélioration continue ;
- 4.11. Élaborer un objectif climatique **ALIGNÉ SUR LA SCIENCE** et avec les meilleures références en matière de reporting.

4.12. Engagement à l'égard des changements climatiques

- 4.12.1. **EXAMINER LES RISQUES ET LES OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES** et mettre en œuvre des mesures d'atténuation ;
- 4.12.2. **PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DU CALCUL DES ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)**, en mettant l'accent sur les contrats et identifier les contrats dont les émissions sont supérieures à 25k tonnes CO₂eq/an, et **ADOPTER UNE POSTURE TRANSPARENTE DANS LE REPORTING INTERNE ET EXTERNE DE L'EMPREINTE CARBONE ET DES ACTIONS D'ATTÉNUATION** ;
- 4.12.3. Promouvoir la réduction de l'empreinte carbone des opérations tout au long de la chaîne de valeur, **EN ATTÉNUANT, COMPENSANT OU EXCLUANT LES ACTIVITÉS ET PROJETS PRÉSENTANT UNE PLUS GRANDE INTENSITÉ CARBONE OU UN RISQUE CLIMATIQUE PLUS IMPORTANT** ;
- 4.12.4. Promouvoir l'**efficacité énergétique et la transition de la consommation d'énergie dérivée** de sources fossiles à la consommation d'énergie dérivée de sources renouvelables, en privilégiant les fournisseurs d'électricité ayant un pourcentage plus élevé d'énergie renouvelable et les **SOLUTIONS D' AUTONOMIE EN ÉNERGIE RENOUVELABLE** ;
- 4.12.5. Favoriser la **CONSOMMATION ET/OU L'ACQUISITION DE MATÉRIAUX À PLUS FAIBLE INTENSITÉ D'ÉMISSION DE GES** ;

4.12.6. Améliorer les processus du Groupe sur la base des **OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES.**

4.13. Engagement en faveur de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire

- 4.13.1. **GÉRER LA PRODUCTION DE DÉCHETS** par des pratiques de **RÉUTILISATION, RÉPARATION, RECONVERSION, REFABRICATION ET RÉORIENTATION** au détriment de leur traitement, y compris la promotion de l'innovation environnementale dans l'utilisation des nouvelles technologies ;
- 4.13.2. Veiller à ce que le principe de **HIÉRARCHIE DES DÉCHETS** soit respecté dans les opérations et tout au long de la chaîne **de valeur** : a) prévention ; b) préparation en vue du réemploi ; c) le recyclage ; d) d'autres types de valorisation et e) l'élimination ;
- 4.13.3. S'assurer que **tous les DÉCHETS ENVOYÉS EN TRAITEMENT SONT CORRECTEMENT TRAITÉS, GRÂCE À LA SÉLECTION D'OPÉRATEURS CERTIFIÉS EN GESTION DES DÉCHETS** ;
- 4.13.4. S'assurer que tous les déchets, y compris les **déchets de construction et de démolition (DCD), sont identifiés, classifiés et déclarés en interne** conformément aux directives de MOTA-ENGIL, et que les exigences légales locales doivent également être respectées ;
- 4.13.5. **FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION**, par le développement de produits durables, facilement réparables qui, en fin de vie, peuvent être considérés comme des déchets en tant que ressource ;
- 4.13.6. Promouvoir la **CONSOMMATION ET/OU L'ACQUISITION DE MATÉRIAUX RECYCLABLES OU INCORPORANT UN POURCENTAGE DE MATIÈRES RECYCLÉES** ;
- 4.13.7. Améliorer les processus du groupe visant à **AUGMENTER LA VALORISATION DES DÉCHETS.**

4.14. Engagement en faveur de la biodiversité et des écosystèmes

- 4.14.1. Promouvoir l' **IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES**, y compris les communautés affectées, dans le **CHAMP D'APPLICATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES**, de manière transparente et conformément aux références internationalement reconnues, **EN MENANT ET EN SURVEILLANT UNE HIÉRARCHIE D'ATTÉNUATION DES IMPACTS CAUSÉS** ;
- 4.14.2. Encourager l'**identification, l'évaluation et l'exclusion des fournisseurs et sous-traitants**, DONT LES ACTIVITÉS ET LES ZONES DE PRODUCTION **METTENT EN PÉRIL DES HABITATS CRITIQUES OU NATURELS** ;
- 4.14.3. Améliorer l'**ÉVALUATION ET LA RÉDUCTION DES IMPACTS NÉGATIFS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES**, QUI NE PEUVENT ÊTRE ÉVITÉS, PAR **DES MESURES DE PRÉSERVATION ET DE PROTECTION**, en mettant l'accent sur les espèces menacées, les habitats critiques et en privilégiant les espèces indigènes, en évitant l'introduction d'espèces exotiques, entre autres ;
- 4.14.4. Dans tous les contrats, dans la mesure du possible, **ÉVITER LA DÉFORESTATION ET L'ÉLIMINATION D'ESPÈCES INDIGÈNES D'ARBUSTES, D'ARBRES ET D'HERBACÉES, EN PROTÉGEANT AUTANT QUE**

POSSIBLE LES ÉCOSYSTÈMES ET LES HABITATS EXISTANT PRÉCÉDEMMENT SUR LE TERRITOIRE, sauf lorsque et dans les zones où il est impératif de le faire, conformément aux permis de travail et plans de travail respectifs, et promouvoir des actions de **restauration écologique** tout au long de la chaîne de valeur ;

- 4.14.5. Renforcer les mesures de **PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES**, dans les projets/contrats ayant un impact sur les aires protégées ou les zones à indice de biodiversité élevé.

4.15. Engagement en faveur de l'eau et des ressources marines

- 4.15.1. Promouvoir dans ses propres opérations et tout au long de la chaîne de valeur la **PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DE L'EAU ET DES RESSOURCES MARINES**, en particulier dans les zones à fort stress hydrique, y compris des mesures d'efficacité et des pratiques de réutilisation et de recyclage, qui permettent la protection à long terme des ressources en eau disponibles ;
- 4.15.2. Promouvoir la **PRÉVENTION, LE CONTRÔLE ET LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION** avec un accent particulier sur les eaux résultant de l'exploitation et de la séparation et de l'acheminement sélectifs des déchets dangereux, par la mise en œuvre de pratiques permettant leur traitement avant leur rejet, conformément aux normes environnementales applicables, et le suivi de la qualité de l'eau ;
- 4.15.3. Dans la mesure du possible, assurer un **ACCÈS DURABLE À L'EAU aux COMMUNAUTÉS LOCALES**, en veillant à ce que les opérations ne compromettent pas sa disponibilité, en particulier dans les régions vulnérables.